

Jean-Baptiste André Godin à Jean-Baptiste Charles Édouard Chenest, 5 février 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Chenest, Jean-Baptiste Charles Édouard \(1818-1891\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation4 p. (419r, 420v, 421r, 422r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jean-Baptiste Charles Édouard Chenest, 5 février 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/34247>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [5 février 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Chenest, Jean-Baptiste Charles Édouard \(1818-1891\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

Résumé Sur l'éclairage au gaz de la ville de Guise. Godin écrit à Chenest après avoir eu une entrevue avec lui. Godin établit le prix de revient du gaz par une compagnie pour éclairer la ville et servir les particuliers et les industries.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Ressources naturelles](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Chenest, Jean-Baptiste Charles Édouard (1818-1891)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

Biographie Industriel français né en 1818 à Bohain-en-Vermandois (Aisne) et décédé en 1891 à Guise (Aisne), fondateur en 1856 avec Larssonier d'une filature de laine peignée dans l'ancien couvent des Minimes de Guise, conseiller général du canton de Bohain-en-Vermandois (Aisne) de 1848 à 1852 et conseiller municipal de la ville de Guise. La raison sociale de la filature de Guise est « Maison Chenest et fils et Grandgeorge » vers 1878-1889.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise le 5 fevrier 1663

Monsieur Charent

sous mariez fait l'amitié de venir
m'informer de l'affairage de la ville
et sous mariez dit que haissen que vous
avez fait de cette question vous faireit tressorir
la perte de vingt du gaz a une difference
considérable de celui ayant ma présentation
me permet de le faire, cette question n'est
pas sans intérêt pour nous autres, en dehors
même de l'affairage de la ville est une
question d'économie industrielle qui a son
importance, je donc da y repousser, je
trouve le moment de poser quelques chiffres
que je soumetts a votre appréciation pour
en reparler avec vous, quelle sera en tranchant
le moment, je me ferai un plaisir de me
rendre auprès de vous a votre invitation
mettant de côté les chiffres que ma comptabilité
donne et que l'on pourrait considérer
comme exagérés par une gestion mal
entendue et n'envisayant que la question
de l'affairage de la ville par une compagnie
qui se chargeraient de la canalisation je soumet
a votre examen les données suivantes
pour voir comment vous comprendez autrement
que moi les économies qui faudrait introduire
dans la présentation pour atténuer au bas

Oct.

auquel il vous semble possible de pourvoir
donner

décharger immédiatement la compagnie en
projet de la morte de prix de laire a
construire n'est pas lui offrir un avantage - sans
tout débord.

si cette usine doit coûter fr 30 mille est aulement
15 mille francs dont on doit lui demander
de verser l'amortissement soit fr 3,000.

a 10% fr 1500.

entout de la capital 3% 750

catastrophe de supposer qu'il faille gérer
la production du gaz qui lui sera
nécessaire deboursé en main courante fr 1,500

trois années seront insuffisantes nous
peut-on pas compter sur d' et est ce
trop de porter de la chagfr 300

est au total fr 1250

que la production du gaz à la ville représente
pour un usine qui prend à sa charge tout le
reste du matériel et des frais qui sont pas
directement liés à la fabrication du gaz
nécessaire à la ville

Dans ces conditions avec les hauts et les bas
de la consommation on peut admettre que
la ville consomme environ 40,000 mètres
cubes de gaz on peut prétendre à plus mais
on pourra aussi peut-être faire moins
la production de gaz établie par nous à
22 mètre cube de laire pas de marge pour
les mauvais charbons dans tous les cas

22 mètres cubes le prix du charbon étant
de fr 2,20 centimes cela met le gaz
à 10 centimes le mètre si 0,10
les frais de la fabrication sont négligés
de fr 102,50 à raison que les mille
mètres seraient donnés par mètre cubes pour
frais de production 0,106

et pour le prix à rester du gaz 0,206
20 centimes le diamètre tout frais d'administration mis
à part mais il est vrai que dans cette
hypothèse il y aurait sur les mille mètres cubes un
boni pour la différence de 20% de diam à 27 centimes
de fr 2560 francs tel est l'avantage que ma
proposition possède n'offrir étant à monsieur
que si la consommation descendait à 30 mille
mètres il ne recevrait rien plus rien

mais pour juger si j'aurais ou non fait
une proposition raisonnable à tous les points de
vue je dis

2300 mètres de canalisation dans la ville de
Guise peuvent être facilement établis pour fr 25.000
amortissement et intérêt à 10% de 2.500
rentes et assurances et bien assuré de 1.500
intérêts 3% 1250

frais de la vi au total fr 52,50
net du gaz à 13 centimes pour la compagnie
intérêt à 3% garanti

mais admettant à 27 centimes elle peut se
rendre fr 2,20 à la ville 43 centimes au particulier
est donc 3 centimes par mètre cubes qu'elle
pourrait encore partager en dividendes à des

100

actionnaires sur les trois quart du gars ~~quatre~~
fournirait soit une somme de fr 13000
ou 6% ce qui fait à l'heure ~~de~~ compris
donnerait 11% de dividende à ses actionnaires

je verrais avec plaisir que ton ma demanderai
la vérité ~~et~~ erreure de mes appréciations et si
vraiment ton gars offre de meilleures conditions
à moins de la bourse ~~de~~ au profit d'une
compagnie qui est plus en position de donner
quelques chances qu'en simple participation je
sous tes aise parce que vous mevez dit que
vous ne vous sparingnerez pas effort que vous
dernière ressource pour le faire.

mais je vous ai fait une observation sur laquelle
je pense il faudrait bien de porter son attention
est que ton gars pourraient vendre un certain
nombre de mètres cabos consentir à vendre le
gars suivant à un prix réduit et cela je verrais
disposer à le faire

meilleur agir mes très cordiales salutations

Godin